

TRANSMISSION

Ce que la loi fait, ce que vous décidez

Qui reçoit, combien ça coûte, ce que vous pouvez faire de votre vivant. L'essentiel en cinq points.

La transmission n'est pas un sujet de fin de vie. C'est un sujet de calendrier.

Les droits réels sont très inférieurs à ce que la rumeur raconte, et les décisions qui comptent se prennent de votre vivant.

01

Ce que la loi fait sans vous

Votre conjoint marié ou partenaire de Pacs ne paie aucun droit de succession, quel que soit le montant.

CONJOINT MARIÉ	Héritier, exonéré de droits
PARTENAIRE DE PACS	Exonéré, mais pas héritier : rien sans testament
CONCUBIN	Rien sans testament, puis 60 % de droits
ENFANT	100 000 € d'abattement par parent, puis un barème progressif, à 20 % pour l'essentiel

Couple pacsé : testament et clause bénéficiaire sont les seuls mécanismes qui font que le survivant reçoive quelque chose.

02

Connaissez votre marge

La loi réserve une part à vos enfants. Le reste, la quotité disponible, va à qui vous voulez.

1 enfant	Réserve 1/2	1/2
2 enfants	Réserve 2/3	1/3
3 et plus	Réserve 3/4	1/4

☐ Quotité disponible : la part qui va à qui vous voulez

Sans testament ni donation, tout suit la ligne légale : la part libre ne sert que si vous l'écrivez.

03

Donnez tôt : le compteur se recharge

Les abattements jouent aussi par donation, et se reconstituent intégralement au bout de quinze ans.



55 ans

Donation : 100 000 € par parent, sans droits



70 ans

Quinze ans après : l'abattement est à nouveau entier

Un couple qui commence à 55 ans : 400 000 € par enfant, sans droits, en deux cycles.

Le compteur ne démarre qu'à la déclaration : un don de la main à la main non déclaré n'a pas de date fiscale.

04

Donnez sans vous déposséder

Gardez l'usufruit, donnez la nue-propriété : les revenus vous restent, vos enfants ne sont taxés que sur une part.

DONATEUR DE 61 À 70 ANS

60 %

de la valeur est taxée

Nue-propriété selon le barème fiscal de l'usufruit.

DONATEUR DE 71 À 80 ANS

70 %

de la valeur est taxée

Plus vous donnez jeune, plus la part taxée est faible.

Au décès, vos enfants récupèrent la pleine propriété sans droits. Une donation est irrévocable : ne donnez que ce dont vous n'aurez pas besoin.

05

L'assurance-vie, le canal parallèle

Versée hors succession, avec des abattements qui ignorent le lien de parenté.

VERSÉ AVANT 70 ANS

152 500 €

par bénéficiaire

Puis 20 %, et 31,25 % au-delà de 852 500 € reçus.

VERSÉ APRÈS 70 ANS

30 500 €

à partager entre les bénéficiaires imposés

Puis droits de succession sur les versements. Gains exonérés.

Pour un enfant, les deux canaux se cumulent : 152 500 € par l'assurance-vie et 100 000 € par la succession, sans droits.

Votre transmission, chiffrée

Le simulateur calcule ce que chacun recevrait, votre part réservée et votre part libre, et l'effet d'une donation faite aujourd'hui.

kleron.fr/simulateurs/droits-de-succession

Règles fiscales en vigueur en septembre 2026. Contenu pédagogique, qui ne constitue pas un conseil personnalisé.